

hommes au pouvoir, incapables de rien faire de bon, ne sont occupés que des moyens de prendre pour garder leurs places et perpétuer ce chaos. De là la corruption, les intrigues, les moyens bas et honteux employés durant la vacance pour gagner l'appui de quelques noms Canadiens-Français ; de là encore l'apparition récente sur l'horizon ministériel des astres inconnus nommés Cameron, Badgley, McNab et Turcotte, de là tous ces actes d'impudence et de désespoir dont nous sommes chaque jour les témoins.

Le système est évidemment à bout de voie ; il se meurt du mal de la corruption qu'il a voulu inoculer au pays. Lord Elgin doit s'être aperçu à l'heure qu'il est, que le cabinet ne possède pas la confiance du pays, que ce qui se passe en ce moment, est tout bonnement la fin d'une situation épuisée, d'un système décrépît, d'un parti aux abois. Que l'administration, cette semaine, obtienne ou non de la chambre un nouveau vote de confiance, ajoutés à ceux qu'elle a déjà obtenus par des majorités illégales et fictives, les jours de sa puissance n'en sont pas moins comptés. La crise dans laquelle le pays se trouve depuis si longtemps ne finira que par l'avènement d'une administration saine, entièrement renouvelée qui donnera satisfaction aux besoins de réformes qui tourmentent notre société. Les circonstances ne sont pas assez prospères pour ajourner indéfiniment cette satisfaction et il y a peut-être une haute imprudence à laisser se grossir encore l'avalanche du mécontentement et de la colère publique. *Revue Canadienne.*

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Voilà tantôt trois semaines que le parlement siège et l'administration n'a rien fait. Les ministres sont absorbés par leur travail de captation individuelle, et n'ont plus le tems d'administrer les affaires du pays. C'est à peine s'ils peuvent répondre aux questions qu'on leur pose et donner quelques informations à la chambre.

L'attitude de l'opposition est pleine de dignité et de réserve. Ses membres ne peuvent croire à la permanence au pouvoir d'hommes qui pour passer la moindre mesure ont besoin de supplier leur appui et de se mettre à leurs genoux.

Ajouter toutes les questions voilà la politique du cabinet.

Preuves :—M. Scott a demandé vendredi dernier si on se proposait de faire quelque chose durant cette session pour indemniser la Fabrique de St. Eustache. La question n'est pas nouvelle. *Pourtant on ne sait pas !*

M. Chabot demande quand on va remplir la place de solliciteur-général, laissée vacante par M. Taschereau, et si le nouveau solliciteur aura une place dans le conseil et un siège dans la chambre ? *On ne sait pas !*

La question de l'élection de Simcoe qui devait être discutée la semaine dernière est remise d'un jour à l'autre pour gagner du tems.

M. LaTerrière demande en vain quelque chose pour ses constituans du Saguenay, l'administration qui a fait tant de promesses aux habitans du Saguenay, n'a encore rien fait pour eux.

M. Chalmers parle d'introduire un bill pour donner au gouvernement le droit d'empêcher l'exportation des grains hors du pays, si cette mesure de sûreté devenait nécessaire, l'administration devrait se charger d'une telle mesure. Mais si l'administration ne veut rien faire ?

Hier soir un bill introduit par M. Cameron le solliciteur-général, pour amender la loi du douaire en H. C. a été renvoyé par 33 voix contre 11. MM. Sherwood et McDonald ont voté contre leur collègue ministériel ! *autant pour l'entente cordiale.*

M. Aylwin a fait motion, hier soir, qu'un comité de neuf membres fut nommé pour s'enquérir de l'état des choses à la Quarantaine (Gross Isle). Il avait déjà demandé à voir les documents touchant cette station. Ce jour il insistait sur sa motion, parce que le sujet lui-même était pressant. Il voulait savoir s'il n'y avait pas moyen d'améliorer encore le sort des pauvres émigrans. M. Sherwood dit que les papiers n'étaient pas produits, parce qu'on n'avait aucune objection à la nomination du comité en question, qui fut nommé comme suit : MM. Aylwin, Boulton, Cayley, Chauveau, Christie, Dewitt, Moffatt et Murney.

Une courte discussion eut lieu à propos du bill de M. Christie pour rendre la commutation des terres en roture obligatoire en certains cas. Le bill fut référé à un comité spécial.

Nous ne croyons pas que le vote de non confiance que M. Scott doit proposer soit pris en considération ce soir. La chambre s'ajournera, sans doute de bonne heure. On nous dit que les ministres dînent chez Son Excellence, et la Comtesse d'Elgin veut cercle général. *Rev. Canad.*

REQUÊTE DU CLERGÉ DES DIOCÈSES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL.

AUX HONORABLES CHEVALIERS, CITOYENS ET BOURGEOIS REPRÉSENTANT LES COMMUNES DU CANADA, ASSEMBLÉES EN PARLEMENT PROVINCIAL.

L'Humble Requête des Prêtres soussignés, Membres du Clergé Catholique des Diocèses de Québec et de Montréal, comprenant cette partie de la Province ci-devant appelée Bas-Canada.

EXPOSE RESPECTUEUX :

Qu'ayant lieu de croire que Votre Honorable Chambre durant la présente Session, prenant en considération les moyens les plus propres à avancer l'instruction publique en cette Province, s'occupera de nouveau de l'important sujet de l'appropriation des biens du ci-devant Ordre des Jésuites, vos Pétitionnaires doivent insister respectueuse-

ment sur le droit qu'a l'Eglise Catholique du Bas-Canada de réclamer ces biens pour les employer à leur destination première :

Que les sentimens et les opinions exprimés à ce sujet dans la Requête présentée à Votre Honorable Chambre durant la dernière Session du Parlement par nos Seigneurs les Archevêque et Evêques des diocèses ci-dessus mentionnés et dans le mémoire qui accompagnait cette Requête, sont partagés par vos Pétitionnaires et par toute la population catholique dont les sentimens et les desirs à cet égard sont très-connus de vos Pétitionnaires :

Que vos Pétitionnaires considérant que Votre Honorable Chambre, dans sa dernière Session, n'a approprié que pour une année seulement, le revenu de ces biens, dans le but, sans doute, de mieux connaître les vœux et les intentions du Clergé et du peuple catholiques de cette Province, croient devoir représenter à Votre Honorable Chambre, que toute appropriation de ces biens qui tendrait à les diverger de leur destination première, serait pour eux un sujet d'affliction profonde :

Que la demande de vos Pétitionnaires était fondée sur un sentiment de justice envers le peuple confié à leurs soins, ils se croient obligés de jurer, dans cette occasion, à tout le respect dû au Gouvernement et à la Législature du Pays, une fermeté et une persévérance proportionnés à l'importance de la mission qui leur est échue.

Pourquoi vos Pétitionnaires supplient Votre Honorable Chambre de prendre leur Requête en sa favorable considération, et d'adopter les mesures que dans sa sagesse elle croira convenables, pour approprier les biens du ci-devant Ordre des Jésuites à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés.

Et, comme par devoir, vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.
Juin, 1847.

BULLETIN.

Charité catholique ; Œuvre de St. François Régis. — Encore un vol sacrilège. — Le faubourg St. Antoine à Paris. — Nouvelles diverses.

— La société de St. François Régis, établie en France depuis une vingtaine d'années, a pour objet le mariage civil et religieux des pauvres qui vivent dans le désordre ; les admirables résultats de cette institution se manifestent chaque jour davantage. On en peut juger par ce compte-rendu des œuvres de la société, seulement à Paris :

Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1er. janvier 1846, la société a reçu 15,463 ménages, vivant dans le désordre, et a ainsi travaillé à ramener à la religion 30,926 individus. On évalue à plus de douze mille le nombre des enfans naturels qui, pendant ce même espace de tems, ont reçu le bienfait de la légitimation. Dans le cours de l'année 1846, la société a fait marier douze cent quarante-huit ménages, et a assuré à mille trente-sept enfans l'avantage de la légitimation.

— L'église de Leyviller (Moselle) a été dernièrement le théâtre d'un vol aussi hardi que révoltant :

Des malfaiteurs s'y sont introduits par la fenêtre, à l'aide d'une planche de cerneil détérré deux jours auparavant, ont forcé le tabernacle, enlevé le St. Ciboire avec les hosties consacrées et les ont répandues sur le cimetière contigu à l'église.

Ngr. l'évêque de Metz, informé de cet attentat, a chargé M. l'archiprêtre du canton de faire, sur les lieux, amende honorable de l'injure faite à la religion et à son auteur.

— Le faubourg St. Antoine et les quartiers environnans de Paris renferment plus de 60,000 Allemands employés dans les fabriques et les ateliers qui abondent dans cette partie de la capitale. Privés des secours de la religion, faute, pour la plupart, d'entendre assez le français, ces ouvriers ont adressé une pétition à Mgr. Bonnamie, archevêque de Chalcédoine, en le priant d'intervenir, pour que, dans une église catholique du quartier, le service divin et la prédication soient faits par des prêtres de la congrégation de Piepus, allemands ou parlant la langue allemande. Dans sa louable sollicitude pour les intérêts moraux des classes ouvrières, Mgr. Bonnamie a déjà obtenu qu'un service spécial pour les Allemands soit fait provisoirement dans l'église de Ste. Marguerite ; mais on pense qu'une paroisse catholique allemande ne tardera pas à être établie d'après les idées de Mgr. l'archevêque de Chalcédoine vient de développer dans un mémoire adressé aux autorités civiles et ecclésiastiques de la ville de Paris.

— On lit dans *l'Ami de la Religion* :

« Deux RR. PP. Jésuites, MM. Cayong et Fritsh, l'un ministre au collège de Brique, l'autre professeur de rhétorique à Sion, viennent de partir pour les missions du Canada. »

— On écrit de Gènes que le corps d'O'Connell, après avoir été embaumé, a été déposé dans un cercueil de plomb, renfermé lui-même dans un cercueil de bois dur. Le mercredi 19 mai, il a été transporté à l'église paroissiale della Vigne, où ses obsèques ont été célébrées. Une affluence considérable remplissait l'église ; une enceinte avait été réservée aux invités. Tous les consuls, sauf celui d'Angleterre, étaient présens ; le consul des Etats-Unis assistait à la cérémonie en